

## SÉANCE DU 10 AVRIL 2024

Procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté de Rimouski-Neigette, tenue le 10 avril 2024 à 19 h 34, à ses bureaux du 23, rue de l'Évêché Ouest, à Rimouski, et à laquelle étaient présents :

CARON, Guy	maire	Rimouski
SAVOIE, Robert	maire	Saint-Valérien
ST-PIERRE, Francis	préfet	Saint-Anaclet-de-Lessard
THÉRIAULT, Julie	mairesse	Saint-Marcellin
VIEL, Claude	maire	Saint-Eugène-de-Ladrière

### OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le préfet déclare la séance ouverte à 19 h 34.

### CA24-025 / ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Claude Viel et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté avec dispense de lecture.

### CA24-026 / APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

Il est proposé par Guy Caron et résolu à l'unanimité que le comité administratif de la MRC de Rimouski-Neigette approuve les procès-verbaux de la séance ordinaire du comité administratif du 13 mars 2024 et de la séance extraordinaire du 26 mars 2024, avec dispense de lecture.

## **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

### CA24-027 / AUTORISATION DE DÉPENSES

Il est proposé par Julie Thériault et résolu à l'unanimité que le comité administratif de la MRC de Rimouski-Neigette accepte les comptes dont la liste est annexée au présent procès-verbal, et autorise le directeur général et greffier-trésorier à les payer.

Total des comptes :	125 571,24 \$
Total des dépenses préautorisées :	1 136 678,41 \$

<b><u>GRAND TOTAL :</u></b>	<b><u>1 262 249,65 \$</u></b>
-----------------------------	-------------------------------

## **AUTRES**

### CA24-028 / NON-RÉMUNÉRATION DE LA SÉANCE

Il est proposé Robert Savoie et résolu à l'unanimité que la présente séance ne soit pas rémunérée.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 37.

---

FRANCIS ST-PIERRE  
Préfet

---

ANICK BEAULIEU  
Dir. serv. admin. et greff.-trés. adj.